

Test de la surdité chez le furet : Test PEA

Stéphanie PIAZZA

Faculté de médecine vétérinaire de Liège

Mars 2007

Introduction :

A l'heure où il est souvent question de sélection et de surdité (partielle ou totale) chez les furets de type panda, badger, polka dot (et tous ces type de furets avec des marquages blancs sur la tête).... il est intéressant de savoir comment être sûr de l'ouïe d'un furet....

Si une surdité totale est plus facile à diagnostiquer (mais pas toujours, car lorsqu'elle est congénitale, certains furets ont une capacité à compenser très importante), la surdité peut être partielle, uni- ou bilatérale. Les tests de bruit/réaction sont très subjectifs !

Pour la sélection de certains chiens enclins à la surdité (le dalmatien par exemple), il a été mis en place des tests sûrs et objectifs : les tests PEA.

Ces tests sont réalisés sur des chiens, parfois sur des chats, et peuvent tout à fait être réalisés sur un furet.

Ce test est actuellement peu utilisé chez le furet, mais il est applicable, et la demande pour ce type de test chez le furet ira certainement en grandissant dans l'avenir.

Il y a déjà eu des publications à ce sujet dans des périodiques de neurologie humaine (Hearing research, Brain research...).

Cette fiche sera complétée lorsque j'aurai réussi à me procurer ces articles !

Principe :

Les tests PEA (Potentiel Evoqué Auditif) ou BAER test (Brainstem Auditory Evoked Response) consistent en l'enregistrement par sélection informatique de l'activité électrique de la cochlée.

Il détecte l'activité électrique dans la voie auditive en réponse à un stimulus acoustique.

Les deux oreilles sont examinées séparément.

Le groupe des vétérinaires spécialisés en neurologie, à créer un protocole obligatoire pour tous les vétérinaires habilités pour l'enregistrement des PEA.

Ce test se réalise sur un animal sédaté (= anesthésie légère).

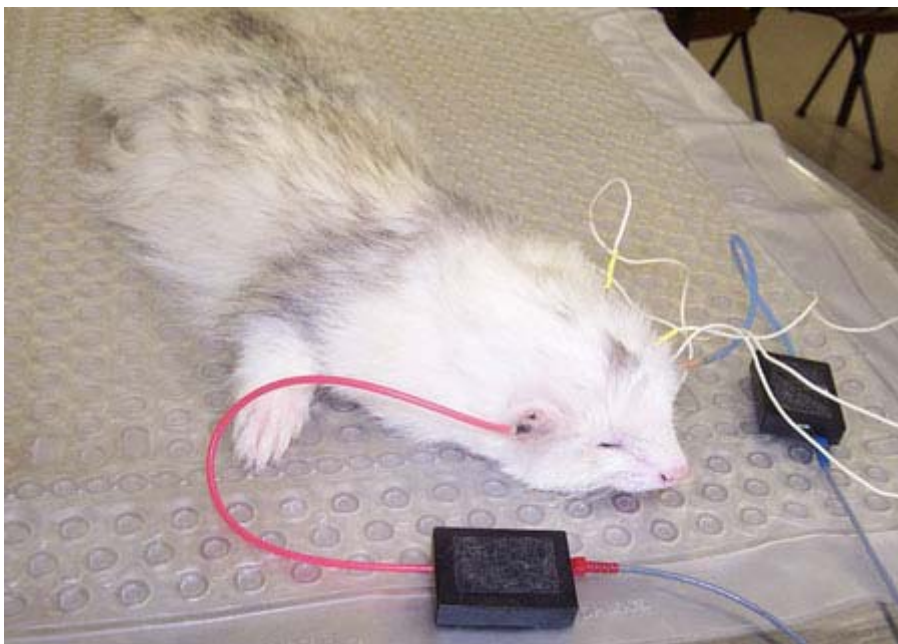
Lectures conseillées et informations :

- Diagnostic de la surdité chez le chien et le chat : les potentiels évoqués auditifs, **Simeon L, Monnereau. Le Point Vétérinaire 2005; 36(259) p.12-13**
- <http://www.lsu.edu/deafness/deaf.htm>
- http://dalmatien-club-francais.org/Surdite-hereditaire_a30.html

Images de 2 furets durant les tests :

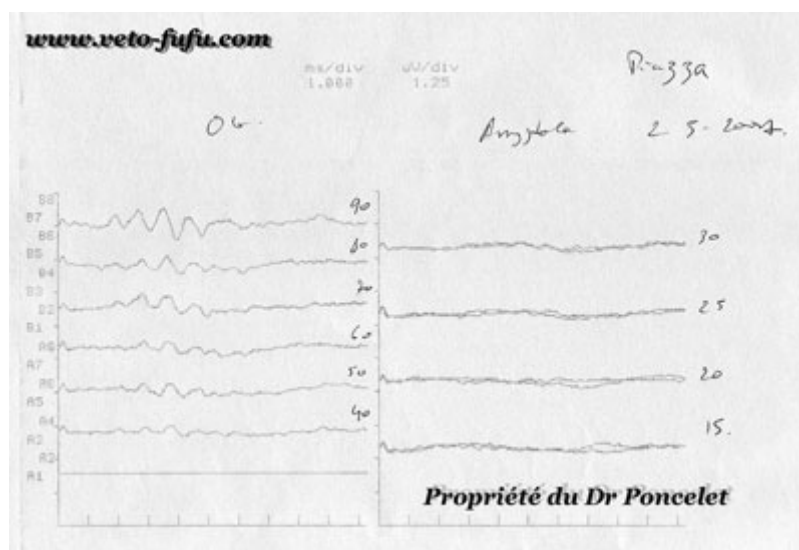


Furet 1 → Animal témoin (*pas de surdité suspectée*)

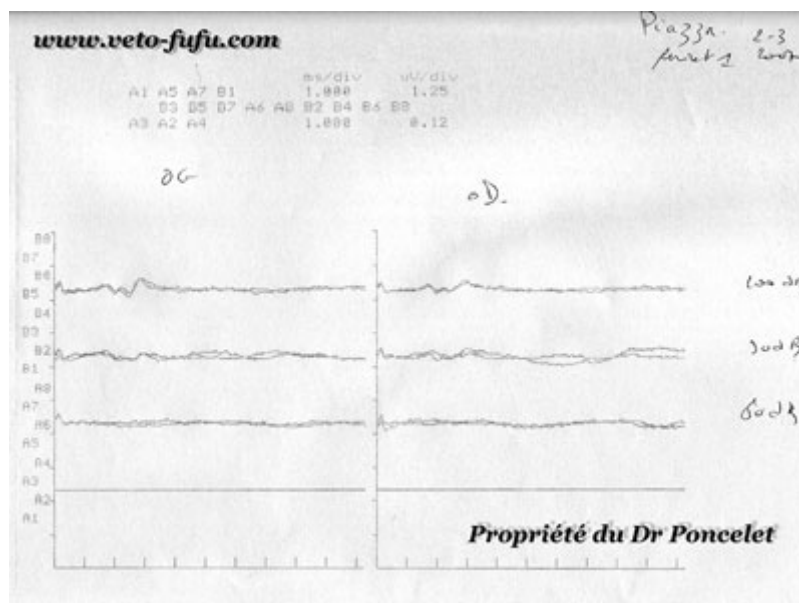


Furet 2 → Animal sourd

Tracés d'enregistrement des PEA :



Furet 1 (Tracés pour l'oreille gauche)



Furet 2 → sourd (Tracés pour les 2 oreilles)

!!! Ces tracés sont la propriété du Dr Poncelet. Toute reproduction ou utilisation est interdite !!!

Liste des cliniques réalisant ces tests en France :

- Clinique vétérinaire Advetia – Dr Kirsten GNIRS (collaboratrice du Dr Quinton)
5 rue Dubrunfaut - 75012 Paris
Tel : 01 44 73 80 73
- Ecole nationale vétérinaire de Lyon - Docteur Thiébault
1, avenue Bourgelat - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 26 43
- Clinique vétérinaire de la Butte - Docteur Desmaris
108, avenue du Général de Gaulle - 18000 Bourges
Tél. : 02 48 65 75 76
- Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort - Docteur Blot
7, avenue du Général de Gaulle - 94704 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 43 96 70 47/66
- Clinique vétérinaire Jeanne d'Arc - Docteur Duyck
260, rue de Solférino
59000 Lille
Tél. : 03 20 40 79 82
- Clinique vétérinaire des Docteurs Delafolie-Michaud-Pflieger (SCPC) – Docteur Michaud
4, place de l'Hôtel de Ville
68210 Dannemarie
Tél. : 03 89 25 08 88
- Clinique vétérinaire Frégis - Docteur Cauzinille
43, avenue Aristide Briand - 94110 Arcueil
Tél. : 01 49 85 83 00

Pour la Belgique :

- Dr. Luc Poncelet
Veterinary Anatomy - Faculty of Medicine
Free University of Brussels
Route de Lennik, 808
B-1070 Brussels
+32 2 5556376

Ce thème sera à développer dans l'avenir...